

Seul le texte prononcé fait foi

Allocution de Madame Naw Hser Hser Débat public du Conseil de sécurité sur les violences sexuelles liées aux conflits 14 juillet 2023

Monsieur le Président, Excellences, chers collègues de la société civile,

Je vous remercie de m'offrir l'opportunité de prononcer cette allocution, à l'occasion du débat public annuel sur les violences sexuelles liées aux conflits. Mon nom est Naw Hser Hser, et je suis membre du conseil consultatif de la Ligue des Femmes du Myanmar, une coalition de 12 organisations de la société civile représentant des femmes de différentes origines ethniques, religieuses et culturelles.

Cela fait maintenant plus de deux ans que l'armée a lancé un coup d'État renversant le gouvernement civil démocratiquement élu, ce qui a engendré un nouveau conflit dans l'ensemble du Myanmar. Plus de 23 000 civils ont été arrêtés par la junte ; plus de 1,8 million de personnes ont été déplacées ; et les femmes et les filles sont davantage exposées aux violences sexuelles et sexistes, non seulement de la part des militaires, mais également des forces de défense anti-junte.

Malgré ces nombreux risques, les femmes restent en première ligne de la résistance à l'armée et représentent plus de 60% des défenseurs des droits humains pro-démocratiques. Les femmes défenseuses des droits humains de différentes ethnies, religions et âges à travers le Myanmar sont en première ligne, fournissant des services essentiels aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et aux victimes de violence sexuelle et sexiste, dénonçant les violations des droits humains, et offrant refuge aux manifestants pro-démocratie. Les défenseuses des droits humains sont unies par leur appel collectif à un Myanmar démocratique fédéral. Et nous savons que pour y parvenir, nous devons non seulement vaincre une junte militaire oppressive, mais également défier l'oppression patriarcale.

Les défenseuses des droits humains au Myanmar sont confrontées à d'énormes défis, tels que des menaces contre leur sécurité et celle de leurs familles. L'armée a par exemple émis des mandats d'arrêt à l'encontre de la plupart des employés de nos organisations membres, ce qui entrave notre capacité à soutenir les personnes déplacées et les victimes de violence sexuelle et sexiste. La junte militaire dispose également d'informateurs dans tout le pays, ce qui fait qu'il est difficile de savoir à qui l'on peut faire confiance. De nombreuses défenseuses des droits humains sont ainsi contraintes de se cacher ou, comme moi, de quitter le Myanmar afin de poursuivre leur travail.

Le recours à la violence sexuelle pour s'en prendre aux populations civiles constitue depuis longtemps le modus operandi de l'armée. Les viols et autres formes de violences sexuelles ont marqué le génocide des Rohingyas perpétré par l'armée en 2017. Les femmes et les filles qui ont fui le Myanmar pour Cox's Bazar, y compris les femmes transgenres, sont aujourd'hui confrontées à des risques accrus de violence. Dans un cas, des soldats de la junte ont violé, à plusieurs reprises, une femme sous la menace d'une arme à feu devant son mari dans l'État Chin. Le même soir, la belle-sœur de la victime, enceinte de sept mois, a également été violée par des soldats de la junte. Le nombre réel de cas est probablement bien plus élevé que les chiffres estimés car de nombreuses victimes refusent d'effectuer un signalement par crainte d'être à nouveau victimes de violences de la part de la junte militaire.

Les femmes et les personnes LGBTQI en détention sont particulièrement vulnérables à la torture, y compris aux violences sexuelles. Plus de 4 300 femmes ont été arrêtées depuis le coup d'État et plus de 3 600 sont toujours en détention. 15 femmes ont été injustement condamnées à mort pour leurs activités pro-démocratiques.

La violence sexuelle est également une tactique délibérée et systématique pour cibler les défenseuses des droits humains et les punir, non seulement pour avoir dénoncé le régime, mais aussi pour avoir défié les normes patriarcales. De nombreuses défenseuses sont confrontées à des abus en ligne et à des tactiques de doxxing qui peuvent déboucher sur des violences hors ligne, de fausses allégations et des arrestations illégales. Les femmes appartenant à des minorités ethniques ou religieuses, lesbiennes, bisexuelles, transsexuelles et intersexuées, ainsi que les femmes politiquement actives ou liées à des personnes politiquement actives ont été la cible de ces abus. À la suite de ces attaques, de nombreuses femmes estiment qu'elles n'ont pas d'autre choix que de s'autocensurer et de réduire leur activité publique, ou de se retirer complètement du militantisme. Tous les acteurs internationaux doivent donner la priorité au soutien des défenseuses des droits humains, à la protection de leurs droits fondamentaux et à leur participation à tous les aspects de la vie publique et de la prise de décision, y compris au niveau international.

Excellences, les menaces et les attaques contre tous les défenseurs des droits humains et les artisans de la paix, où qu'elles se produisent, sont inacceptables. Elles dissuadent les femmes et les autres militants de la paix, des droits humains et de l'égalité des genres, en particulier celles et ceux qui appartiennent à des communautés marginalisées, de participer et de diriger. Le Conseil de sécurité a demandé aux États membres de mettre en place des mesures pour protéger les femmes de la société civile et a vivement encouragé les États à créer un environnement sûr et favorable pour celles et ceux qui protègent et promeuvent les droits humains, y compris les femmes dirigeantes, les artisans de la paix et les autres défenseurs de l'égalité des genres, afin de leur permettre d'accomplir leur travail en toute indépendance et de faire face aux menaces et aux attaques dont ils font l'objet. Pourtant, au Myanmar, les défenseuses des droits humains continuent de subir des attaques sans relâche.

La lutte contre l'impunité est essentielle pour mettre fin à toutes les formes de violence à l'encontre des femmes dans toute leur diversité. Le coup d'État de 2021 est le résultat de décennies d'impunité pour la junte militaire, notamment pour son utilisation de la violence sexuelle et sexiste comme tactique pour cibler et terroriser les populations civiles. Depuis l'indépendance en 1948, les régimes autoritaires successifs ont perpétué une discrimination systémique fondée sur le genre, l'orientation sexuelle et l'identité de genre réelles ou perçues.

Comme l'illustrent tristement les frappes aériennes qui ont tué au moins 165 personnes à Sagaing en avril, l'impunité persistante encourage la junte à recourir à la violence contre les civils, et l'armée accroît l'ampleur de ses attaques.

À l'heure actuelle, les options nationales en matière de justice sont impossibles. J'invite donc le Conseil de sécurité à déférer la situation au Myanmar à la Cour pénale internationale pour crimes de guerre, génocide et crimes contre l'humanité, y compris les actes généralisés et systématiques de viol et de violence sexuelle à l'encontre des femmes et des filles. La communauté internationale pourrait également soutenir la création d'un tribunal ad hoc chargé de traduire la junte en justice et d'accorder des réparations significatives aux survivants et à leurs familles. Les États membres devraient également soutenir pleinement le travail du mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar.

Comme l'a récemment déclaré le rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, la junte militaire a besoin de trois choses pour se maintenir : des armes, de l'argent et une légitimité internationale. Les représentantes de la société civile ne savent que trop bien que ces outils servent aussi à perpétrer des violences contre les femmes dans le pays.

Le Conseil de sécurité devrait imposer un embargo sur la vente et le transfert d'armes, de munitions et de carburant d'aviation. J'invite également la communauté internationale à adopter des sanctions coordonnées et ciblées contre l'armée et ses mandataires, notamment Myanmar Oil and Gas Enterprise, afin de mettre un terme au soutien financier apporté à l'armée et à ses atrocités. En outre, je vous demande instamment de rejeter toute tentative de la junte militaire d'organiser des élections fictives pour légitimer son pouvoir. Toute élection administrée par la junte ne peut être libre ou équitable, ni jeter les bases d'un avenir démocratique. Enfin, je vous demande instamment, en tant que membres du Conseil de sécurité, de vous appuyer sur les progrès de la résolution 2669 (2022) pour continuer à exiger l'arrêt immédiat de toutes les formes de violence au Myanmar, y compris les

violences sexuelles et sexistes, et de maintenir le Myanmar à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, en séance publique, afin que la société civile puisse participer à vos délibérations.

Actuellement, une personne sur trois au Myanmar a besoin d'une aide humanitaire en raison de l'insécurité alimentaire et d'un accès limité ou inexistant aux soins de santé, y compris aux soins sexuels et reproductifs essentiels et vitaux pour les victimes de violences sexuelles et sexistes. Les organisations locales de femmes ethniques jouent un rôle essentiel dans la fourniture de l'aide humanitaire aux communautés touchées par le conflit. Elles ont l'expérience, l'expertise et la confiance de leurs communautés, mais elles ont besoin du soutien politique et des ressources de la communauté internationale pour mener à bien leurs efforts.

Le Myanmar vit une période charnière. Pour la première fois, le peuple du Myanmar est uni au-delà des frontières ethniques, religieuses et de genre dans notre lutte commune pour mettre fin à la dictature militaire, garantir la justice et appeler à un Myanmar démocratique fédéral qui respecte la diversité et le pluralisme. Aujourd'hui, nous avons besoin de votre soutien.

Excellences, je voudrais terminer mon intervention d'aujourd'hui en réitérant un point simple : le Myanmar est un exemple de la manière dont la violence politique, y compris la violence sexuelle, est utilisée pour intimider, punir et réduire au silence les défenseuses des droits humains, les artisanes de la paix, les journalistes et les femmes politiquement actives dans de nombreux conflits inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Ces mêmes tactiques sont déployées contre les femmes et les filles au Soudan, en Afghanistan, au Yémen, en Syrie, en Libye, en Colombie et dans d'innombrables autres conflits et crises. Comme le rappelle l'initiative Femmes, Paix et Sécurité depuis près de 23 ans, et comme l'a souligné à maintes reprises le Conseil, notamment lors du débat public sur la protection de la participation des femmes en janvier 2022, les représailles exercées en raison de la participation politique, du travail en faveur des droits humains, de la consolidation de la paix ou de la coopération avec les mécanismes des Nations unies, y compris le Conseil de sécurité, compromettent fondamentalement la participation pleine, égale et significative des femmes à la paix et à la sécurité, qui constitue le fondement de la résolution 1325 (2000). Je vous exhorte aujourd'hui à exiger la fin des attaques, des représailles et de toutes les formes de violence à l'encontre des défenseuses des droits humains, des artisanes de la paix et des dirigeantes de la société civile, et à démontrer, par des actions concrètes, que la protection des droits fondamentaux des femmes est essentielle à la paix, non seulement au Myanmar, mais aussi dans tous les conflits et toutes les crises.

Je vous remercie.